

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1405>



# Famille MAKOMBO : audience avec le ministère le 23 janvier 2006 au lycée Janot de Sens

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - Dossiers - Solidarité avec les sans-papiers -



Date de mise en ligne : samedi 25 février 2006

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Une délégation de trois enseignants (suipp-fsu, snes-fsu, sgen-cfdt) et un élève a été reçue par une responsable des relations au ministère de l'Education Nationale et par M. Armangaud, secrétaire général de l'inspection académique de l'Yonne.**

Nous avons pu **exposer l'histoire de la famille Makombo** depuis son départ de la République du Congo et l'aggravation de leurs problèmes depuis l'été 2005 avec l'assignation à résidence à Migennes par le Préfet de l'Yonne, l'interpellation des deux cadettes au centre aéré de Sens, la fugue des deux aînés pour éviter la reconduite à la frontière de la famille. Les deux cadettes sont scolarisées l'une en primaire à Sens, l'autre en collège à Migennes (désignation par l'Inspecteur d'Académie à la demande du préfet) après une expulsion musclée et choquante du Collège Mallarmé de Sens par la direction et les forces de police.

## Où en est la famille aujourd'hui

Après intervention du Comité de soutien, manifestations, pétitions, intervention du Réseau Education Sans Frontières, articles dans la presse, concert de soutien des jeunes de Sens, ..., **le 2 novembre le préfet a suspendu (suite à une directive du ministère de l'intérieur) la mesure de reconduite à la frontière** ; les deux aînés sont à nouveau scolarisés et toute la famille réintègre Sens jusqu'en juin 2006, date limite donnée par le préfet pour leur présence sur le territoire français.

Un membre du Comité de soutien prête un appartement à la famille et deux propositions d'emploi ont été faites à Mme Makombo mais ... elle n'a pas le droit de travailler !

Afin de collecter de quoi subsister (la famille n'a reçu qu'une seule aide de 300€ du conseil général), un repas de solidarité a été organisé que Mme Makombo a préparé pour 120 personnes.

## La vigilance reste de mise

Nous expliquons en audience que cette famille est travailleuse, les enfants bons élèves, qu'ils sont sans nouvelles de leurs père et des quatre enfants majeurs toujours en RDC (alors que le préfet soutient en plusieurs endroits sans preuves qu'ils vont très bien), que leur vie est en danger s'ils retournent là-bas et nous demandons donc que le préfet accorde à Mme Makombo et ses enfants un titre de séjour « Vie privée et familiale ».

La responsable du ministère a eu une écoute attentive sur l'historique, a posé des questions sur l'intégration des enfants en primaire et en secondaire, sur notre soutien de tous (enseignants, élèves, comité composé de personnes de tous horizons), a tenu compte de la situation difficilement tenable pour les professeurs qui doivent enseigner en ECJS « la Déclaration des Droits de l'Homme », le droit de circulation, le droit d'asile, le droit à l'éducation, ..., a bien pris la mesure de notre inquiétude au fur et à mesure que la fin de l'année approche, et des difficultés que pouvaient vivre ces enfants, qui réussissent cependant, avec cette épée de Damoclès au-dessus de leur tête.

Elle a pris le dossier que nous avons préparé, nous a fait savoir qu'elle le suivrait et demanderait certains éclaircissements auprès du préfet. **La vigilance de tous reste de mise pour que la famille Makombo puisse rester en France après la date fatidique du 30 juin.**

*Claudine Hostein*